



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Du 19 février 2026**

**19 h 00 A la salle des fêtes de FRONTENARD**

### **Projet de compte rendu**

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de FRONTENARD.

*Etaient présents* : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Christian MONNOT, Pierre CARLOT, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Julien GANDREY (arrivée point n° 6), Marie-Françoise GAROT, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Joël MARTIN,, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Dominique ROY, Catherine SAGNARD, Alix TROSSAT

Date de  
Convocation : 06 février 2026

Date d'affichage : 06 février 2026

*Excusés ayant donné procurations* : Véronique RAGONDET pouvoir à Aline GRUET, Robert MICONNET pouvoir à Philippe PRIN

*Etaient absents* :

*Secrétaire* : Philippe PRIN

# NOTE DE SYNTHÈSE

## QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu

Le projet de compte rendu est joint en annexe 1.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- approuver le compte rendu

## QUESTION N° 2 Délégations et au Président

### Délégations au Président

COLAS Olivier – 71470 Montpont en Bresse : intervention urgente à l'espace enfance-jeunesse suite à une panne de chaudière, nettoyage du circuit de planchers chauffants et remplacement d'un collecteur défaillant : 3 324 euros TTC

PORTALP – 69720 Saint Bonnet de Mure : maintenance de la porte de l'espace enfance-jeunesse : 1 718.21 euros TTC

Clim 2'R – 71270 Charette Varennes : intervention sur la climatisation réversible à l'espace enfance-jeunesse : 280 euros TTC

DYADE – 75 0001 PARIS : maintenance annuelle du logiciel KAWA de la ludothèque : 837.20 euros TTC

GINGER BURGEAP – 69 425 Lyon : rédaction du rapport de surveillance de la digue Lays sur le Doubs / Charette Varennes (obligation suite au contrôle DREAL) : 3 756 euros TTC

LASSONIER TP – 71270 Clux Villeneuve : dessouchage d'arbres et nivellement sur la digue Lays sur le Doubs / Charette Varennes (obligation suite au contrôle DREAL) : 2 352 euros TTC

Lagalice Romain – 39120 Gatey : disque dur ordinateur bibliothèque : 169 euros TTC

RACINE PC – 71310 Mervans : connectique école Bellevesvre : 171.30 euros TTC

BOIVIN TP – 71270 Pierre de Bresse : aménagement des abords de l'espace enfance-jeunesse pour renforcer la sécurité du cheminement piéton : 4 492.80 euros TTC

DOM'ELEC – 71270 Pierre de Bresse : 1 972.80 euros TTC pour l'équipement en LEDS des salles de classes de l'école de Mouthier

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a pris acte des délégations du Président.**

## QUESTION N° 3 Compte financier unique Budget principal

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion

Vu le CFU transmis par le CDL le 05 février en annexe

Le CFU est arrêté comme suit :

|               | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---------------|----------------|----------------|
| Recettes      | 1 469 563.98 € | 3 550 045.85 € |
| Dépenses      | 1 157 783.71 € | 3 246 921.11 € |
| RESULTAT      | 311 780.27 €   | 303 274.74 €   |
| Reports 2024  | 13 495.62 €    | 13 027.77 €    |
| RESULTAT 2025 | 325 275.89 €   | 316 152.51 €   |

**Après que le Président ait quitté la séance, et sur proposition d'Aline GRUET, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente, à l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le compte financier unique de l'exercice 2025**

#### **QUESTION N° 4** **Affectation des résultats** **Budget principal**

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le compte administratif 2025 présente :

- Un excédent de la fonction de fonctionnement de 316 152.51 €
- Un excédent de la section d'investissement de 325 275.89 €

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Reporter l'excédent d'investissement de 325 275.89 € en recettes d'investissement (001)**
- **Reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 316 152.51 € en recettes de fonctionnement (R002)**

#### **QUESTION N° 5** **Fiscalité 2026**

Vu le Débat d'orientations budgétaires proposant une stabilité de la fiscalité

Vu la Commission Finances de janvier 2026 validant à l'unanimité cette proposition

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver les taux de fiscalité 2026**
  - o **Foncier bâti : 9.32**
  - o **Foncier non bâti : 20.44**
  - o **CFE : 9.74**
  - o **Taxe habitation sur résidences secondaires uniquement : 10.37**

**QUESTION N° 6**  
**Taxe GEMAPI**  
**Vote du produit 2026**

La taxe GEMAPI peut être mobilisée pour assurer le financement des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

1°) L'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique

Cette mission comprend les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau.

2°) L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau

5°) La défense contre les inondations et contre la mer

Cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations (...)

8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

L'ensemble de ces missions est finançable par le produit de la taxe GEMAPI, pas uniquement les actions de lutte. Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, le produit global de cette taxe doit être arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI compétent.

S'agissant du montant global attendu du produit de la taxe, ce dernier doit être au plus égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Considérant que le budget primitif 2026 fait apparaître :

- environ 90 000 € de dépenses de fonctionnement comprenant principalement les frais d'entretien de la digue de Lays sur le Doubs – Charette Varennes, auparavant supportés par les communes et les contributions aux structures gestionnaires (*EPAGE de la Seille, EPTB Saone Doubs, Syndicat de la Guyotte*) et à la fédération de chasse (*lutte contre les nuisibles*). S'y rajoute des dépenses d'entretien de La Sablonne suite à la procédure de dissolution du Syndicat.  
Les dépenses relatives à la digue sont en hausse suite au contrôle réalisé par la DREAL fin 2025 et qui impose notamment la fourniture d'un rapport de surveillance, qui doit obligatoirement être réalisé par un bureau d'études. Un plan d'entretien de la végétation doit également être réalisé au cours de l'année 2026 (abattage d'arbres situés dans le corps de digue suivi d'une reconsolidation).
- environ 93 000 € TTC de dépenses d'investissement comprenant l'achèvement de l'étude de classement de la digue de Fretterans, avec 50 000 € de recettes de subventions (au titre du Fonds Barnier et du Fonds vert) et une contribution à l'EPTB pour 5 059 euros.

Une fois l'achèvement de l'étude de classement de la digue de Fretterans, le produit de la taxe GEMAPI devrait décroître.

Vu le débat d'orientations budgétaires 2026

Vu les Commissions Développement durable et Finances de novembre 2025 et janvier 2026 approuvant à l'unanimité un produit de 150 000 € pour l'exercice 2026 (134 000 en 2025).

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Fixer le produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2026 à 150 000 €**

**QUESTION N° 7**  
**Budget primitif 2026**  
**Budget principal**

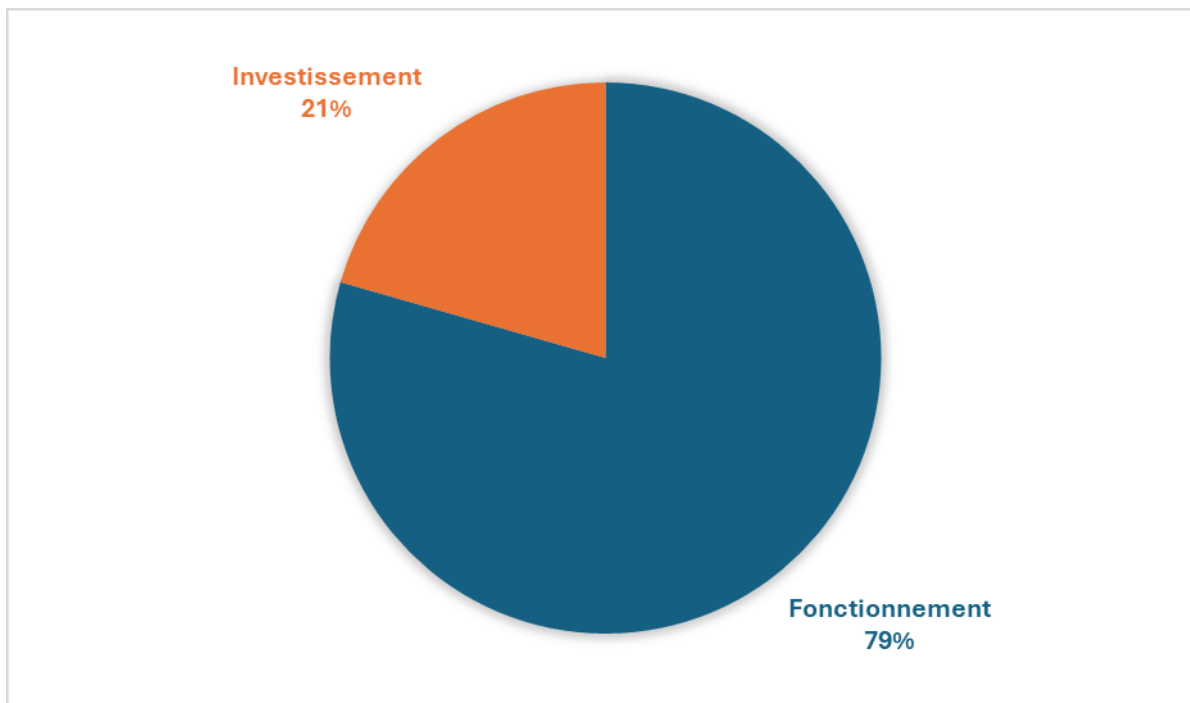
Vu la Commission Finances de janvier 2026 dont le compte rendu est joint en annexe

Vu le projet de budget primitif en annexe

## Budget général Budget primitif

- **Dépenses de fonctionnement :**
  - o **2026 : environ 3 700 000 €** (dont 340 000 d'écritures d'ordre)
- **Dépenses d'investissement :**
  - o **2026 : environ 958 000 €**

### Budget 2026 – répartition fonctionnement / investissement



Avec l'achèvement des principales opérations d'investissement du mandat, le budget retrouve un équilibre plus classique entre fonctionnement et investissement, étant précisé que parmi les dépenses d'investissement, 300 000 € sont fléchés pour achever de rembourser le prêt de court terme lié aux besoins de financement de trésorerie, contracté en 2025.

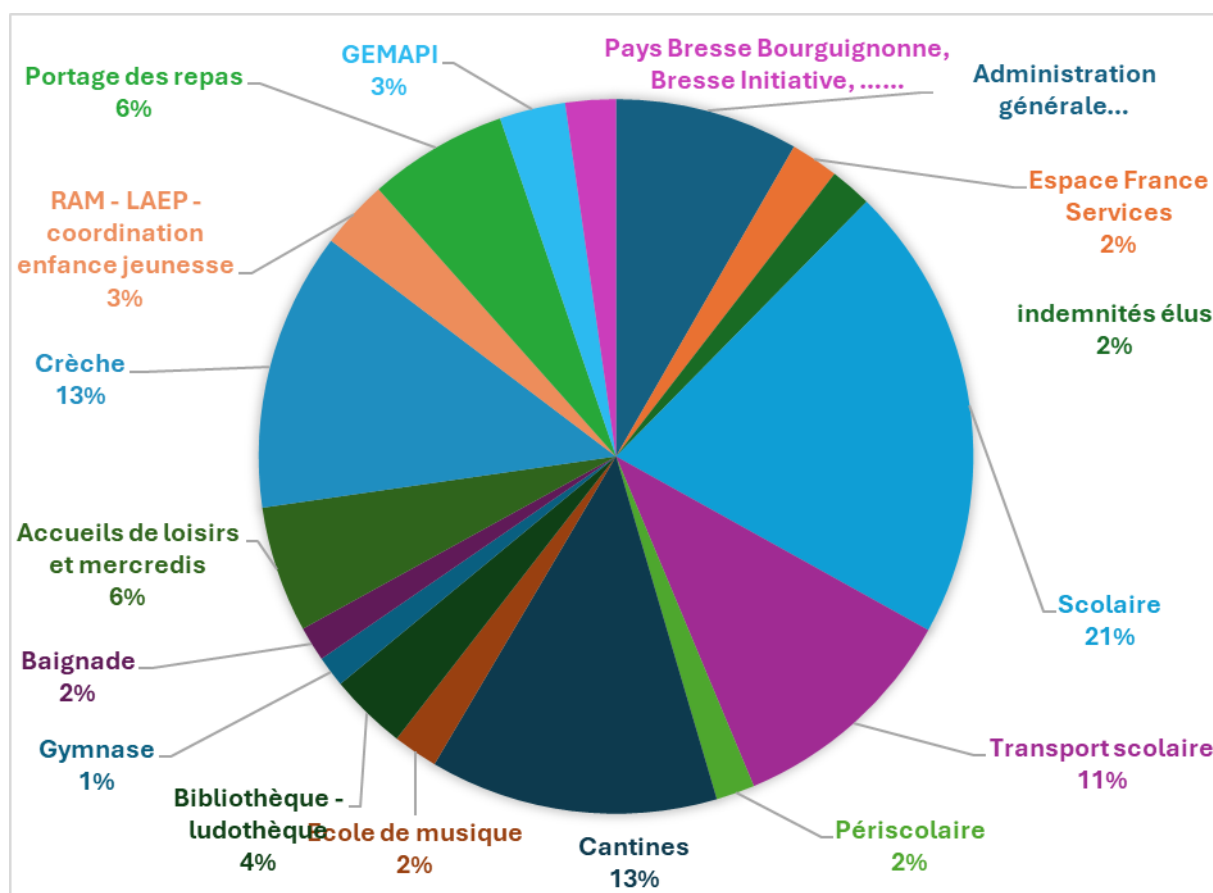
## Dépenses réelles de fonctionnement Environ 3 360 000€

Le budget de fonctionnement se compose des principaux postes suivants :

- Charges de personnel : 1 520 000 € (1 435 000 € en 2025)
- Charges à caractère général : environ 1 320 000 € (contre 1 301 000 au BP 2025 mais en intégrant environ 230 000 € de crédits « en réserve »)
- Atténuations de produits : environ 145 000 € (stable par rapport à 2025)
  - o FNGIR : environ 115 000 €
  - o Reversement de dotations aux communes : environ 31 000 €
- Autres charges de gestion courante (comprenant principalement les contributions aux organismes de regroupement tels que les syndicats « GEMAPI » mais aussi les RPI extérieurs, la contribution à l'école privée Lorieux, etc) : environ 340 000 € (313 000 € en 2025 mais en intégrant environ 40 000 euros de crédits « en réserve »)
- Charges financières : environ 15 000 €
  - o Charges liées au prêt de 300 000 € sur 15 ans et au financement des besoins de trésorerie

## Répartition des dépenses de fonctionnement par principaux services

*Hors service financier*



### Quelques chiffres :

**46 % des dépenses sont dédiées aux compétences scolaires (fonctionnement des écoles, cantines, périscolaire et transport scolaire)**

**23 % à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse (crèche, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil enfants-parents, centre de loisirs et accueils des mercredis)**

10 % aux services administratifs et à l'Espace France Services

6 % au service de portage de repas aux aînés

6 % à la culture (ludothèque, bibliothèque et école de musique)

3 % à la GEMAPI

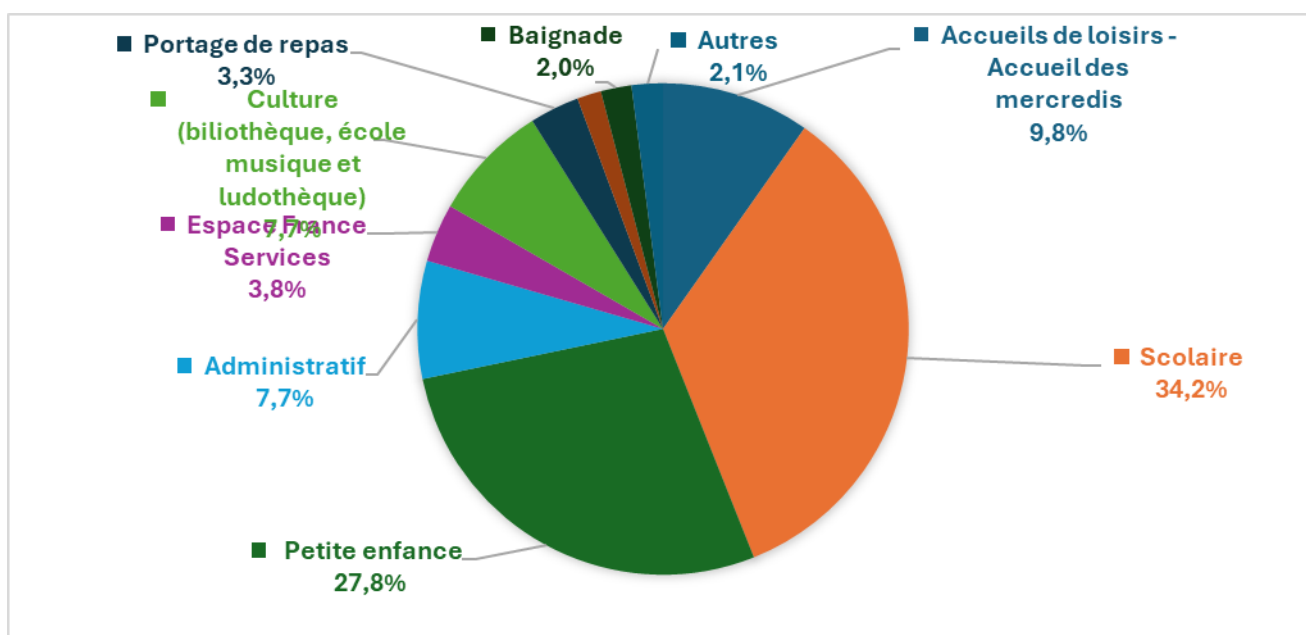
3 % aux lieux de loisirs (gymnase et baignade naturelle)

## Répartition des charges de personnel

La masse salariale est projetée à environ 1 520 000 contre 1 435 000 € au BP 2025 et 1 423 000 réalisés. Elle est marquée par la poursuite du fonctionnement des différents services de la Communauté de communes.

L'effet du Glissement Vieillesse Technicité, qui impacte automatiquement la masse salariale de +2 à 3 % par an, se traduit sur le budget primitif 2026 par une hausse de l'ordre de + 43 000 €. On peut également relever l'effet de l'augmentation des contributions imposées par l'Etat avec notamment la poursuite de la hausse des cotisations CNRACL ou encore l'obligation de mettre en place une offre de mutuelle (+ 5000 euros).

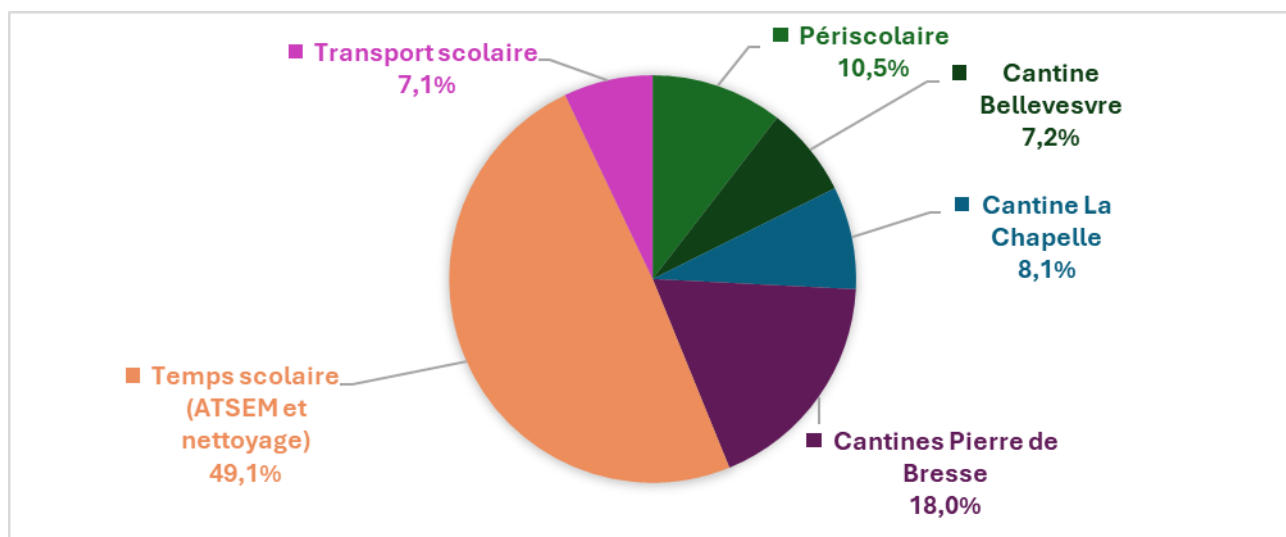
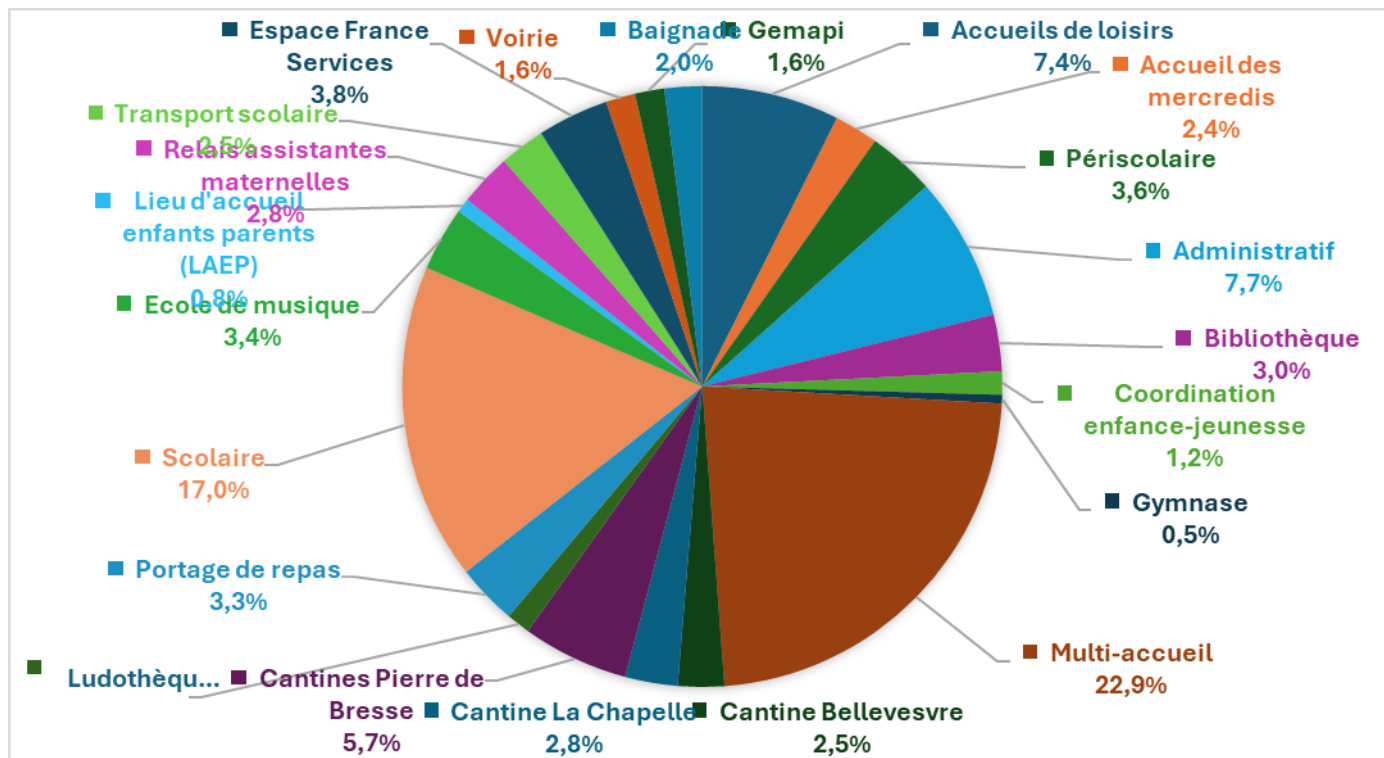
Concernant l'évolution des services, le renforcement des équipes de la crèche, lié à une capacité d'accueil maximale atteinte dès janvier 2026 génère une dépense supplémentaire de + 40 000 € et le renforcement des équipes lié à l'ouverture classe supplémentaire à Mouthier représentera + 6 000 € sur l'année pleine.



*Répartition synthétique par compétences principales*

On peut relever que **près de 80 % de la masse salariale est dédiée aux services rendus aux familles et aux enfants du territoire**, ce qui atteste du fort engagement de la Communauté de communes :

- **34 % pour les compétences liées au temps scolaire** (transport, périscolaire, cantines, fonctionnement des écoles avec les ATSEM et les personnels d'entretien)
- **28 % pour la petite enfance** (crèche, coordination, relais assistantes maternelles et lieu d'accueil enfants parents), en hausse du fait de l'extension de la crèche
- **10 % pour les accueils de loisirs et des mercredis**
- **8 % pour la culture** (bibliothèque, école de musique et ludothèque)



## **Répartition des charges à caractère général** **Environ 1 320 000 €**

Les charges à caractère général sont constituées par les principaux postes de dépenses suivants :

- **Contrats de prestations de services : 500 000 euros** dédiés en large partie à l'achat de repas pour la livraison à domicile (130 000 €). Le reste correspond au marché de fourniture de repas et à la convention avec le collège pour les cantines, crèches et services enfance-jeunesse. Le compte 611 intègre des crédits « en réserve », comme validé par la Commission Finances
- **Transports collectifs : environ 280 000 €**, intégrant une enveloppe liée à l'ouverture d'une nouvelle classe sur le RPI Bellevestre-Torpes-Mouthier-Beauvernois et une enveloppe revalorisée pour les trajets des écoles (notamment pour permettre aux écoles hors PDB de venir au gymnase)
- **Energie, électricité et combustibles : 105 000 €** (*en légère baisse par rapport à 2025*)
- Fournitures d'entretien : 17 000 €
- **Fournitures scolaires : 18 500 €**
- Entretien et réparation sur bâtiments : 20 000 €
- Maintenance : 40 000 euros (marge de manœuvre)
- Concours divers (*cotisations, ...*) : 72 000 €
- Réceptions / fêtes et cérémonies : 7 500 euros

## **Répartition des autres charges de gestion courante** **Environ 340 000 €**

Les charges de gestion courante sont constituées par les principaux postes de dépenses suivants :

- Indemnités des élus : 54 000 €
- Contributions GEMAPI : environ 65 000 €
  - Epave de la Seille : environ 15 000 €
  - EPTB : environ 15 000 €
  - Syndicat de la Guyotte : 22 000 €
  - Fédération de chasse : 2 000 €
- Contributions scolaires : 180 000 € dont environ 40 000 pour l'école privée Lorieux

## **Dotation aux amortissements**

Environ 130 000 € sont nécessaires.

## Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont issues :

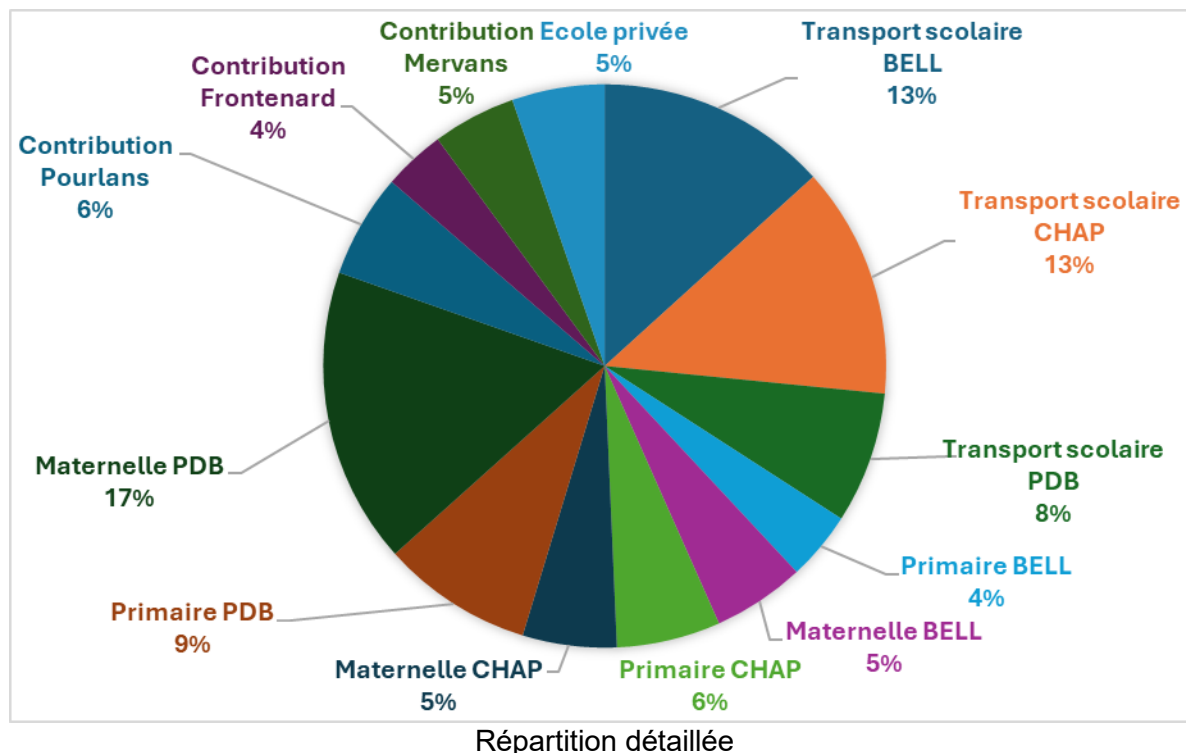
- **Du résultat reporté : 316 152.51 euros**
- **De la fiscalité locale** (*foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises*) : **1 082 000 €** du fait de l'actualisation des bases
- **Des compensations liées à la perte de recettes fiscales** (taxe d'habitation, ...) : **593 000 euros**
- **De la taxe GEMAPI : 150 000 euros**
- **Des mécanismes de péréquation**
  - o **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 165 000 euros** correspondants à la part intercommunale et communale, en baisse constante
- **Des dotations de l'Etat** : environ 230 000 €
- **Des subventions :**
  - o Région : environ 110 000 € au titre du transport scolaire
  - o Département : environ 8 000 € au titre de l'école de musique et des services enfance-jeunesse
  - o Etat : 50 000 € au titre de l'Espace France Services (*bonus de 10 000 € pour les espaces situés en Zone de Revitalisation Rurale*)
  - o CAF / MSA : environ 350 000 € au titre des différents services enfance-jeunesse, étant précisé que la crèche concentre les financements et en hausse du fait de l'extension de la capacité d'accueil
- **Des produits des services : 467 000 €**
  - o Portage de repas : 150 000 €
  - o Cantines : 156 000 €
  - o Crèche : 75 000 € (en hausse du fait de l'extension)
  - o Accueils de loisirs : 24 000 €
  - o Accueil des mercredis : 6 000 €
  - o Ecole de musique : 12 000 €
  - o Accueils périscolaires : 17 500 €

## Analyse du besoin de financement par principaux services

Avant de procéder à la présentation, Charly VIARD adresse ses remerciements à Eric EDOT pour sa disponibilité et son appui dans la finalisation du budget primitif 2026.

### Scolaire Transport scolaire, écoles

Dépenses : environ 900 000 €



Le fonctionnement des écoles du territoire mobilise 46 % du budget. Le transport scolaire géré directement par la Communauté de communes représente 34 % des dépenses. Les contributions aux RPI, SIVOS et à l'école privée Lorieux environ 20 %.

La masse salariale représente environ 300 000 €.

Les prix du marché de transport scolaire sont fixés 280 000 €. Si des économies seraient possibles en appliquant strictement le règlement régional (- 53 000 € / an), ce choix conduirait à supprimer un circuit et plusieurs arrêts.

**Recettes : environ 110 000 € (12 % du coût)**

Les recettes sont exclusivement constituées des subventions de la Région au titre du transport scolaire (110 000 €).

### Périscolaire

Dépenses : 60 000 €

Le budget comprend principalement les charges de personnel.

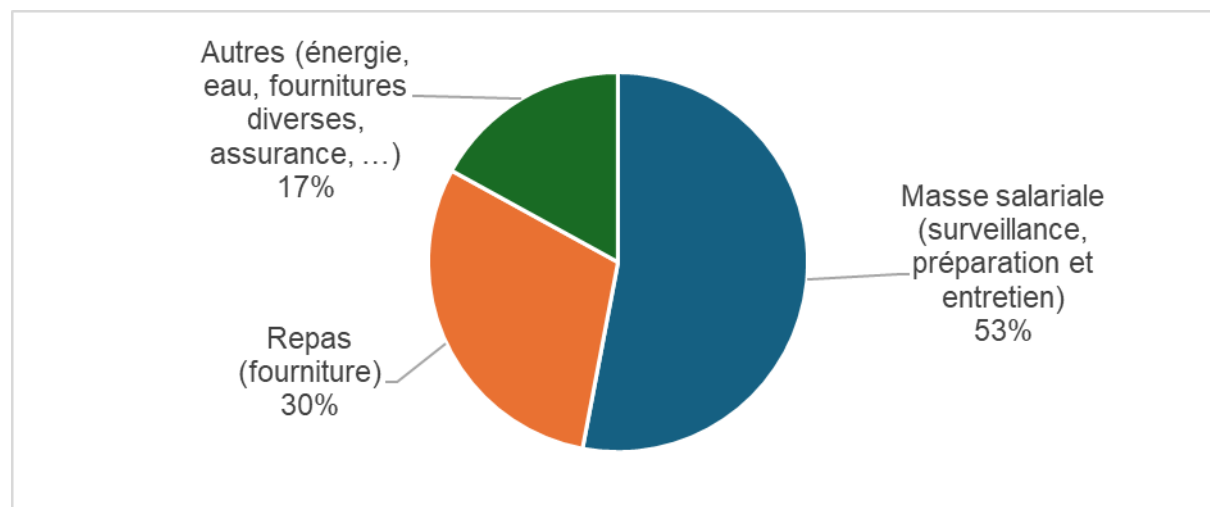
**Recettes : 17 000 € (30 % du coût)**

Les recettes comprennent exclusivement la facturation aux familles. Ce service est particulièrement déficitaire compte tenu de niveaux de fréquentation assez faibles et de l'absence d'autres sources de financement (pas de recettes CAF, MSA, ...).

### Cantines

**Dépenses : 372 000 €**

Le budget comprend les principaux postes de dépenses suivants :



Le coût moyen d'un repas s'établit désormais à 12 €. Le budget est en hausse du fait d'effectifs en hausse et d'une marge intégrée du fait du nouveau marché à compter de juillet 2025, dont les conclusions ne sont pas encore connues.

La masse salariale représente plus de la moitié des dépenses (préparation des repas, surveillance et nettoyage), en hausse du fait de la baisse des charges d'énergie. La part des repas reste stable.

**Recettes : 156 000 € (42 % du coût)**

Les recettes comprennent exclusivement la facturation aux familles avec une stabilité des tarifs. Le reste à financer est stable.

### Crèche

**Dépenses : environ 400 000 €**

Le budget comprend les principaux postes de dépense suivants :

- Rémunération du personnel : environ 350 000 €
- Prestations de services (*repas*) : 15 000 €
- Énergie : 7 000 €

**Recettes : environ 360 000 € (90 % du coût)**

Ces services sont financés par :

- Les familles : environ 75/80 000 € de recettes
- Les aides de la CAF mais aussi de la MSA avec environ 300 000 €

Le budget est globalement en hausse du fait de l'extension de la capacité d'accueil mais recettes et dépenses évoluent conjointement.

**Dépenses : 58 000 €**

Les dépenses sont quasi exclusivement constituées par le cout des enseignants qui représente environ 56 000 € (*contre 84 000 en 2021*). Celui-ci intègre 5 000 € rémunérés en prestations de service.

**Recettes : 20 000 € (35 % du coût)**

Les recettes comprennent la facturation (*environ 12 000 € tenant compte d'une fréquentation en baisse, notamment sur la chorale adulte*) et une subvention du Conseil Départemental de 8 000 €.

**Accueil des mercredis**

**Dépenses : 46 000 €**

Le budget comprend les principaux postes de dépense suivants :

- Rémunération du personnel : environ 30 000 €
- Prestations de services (*repas*) : 4 000 €
- Energie : 4 000 €

**Recettes : 20 000 € (44 % du coût)**

Les recettes comprennent les recettes des familles (6 000 €) et les aides CAF / MSA.

**Accueils de loisirs  
Moins de 6 ans et 6-17 ans**

**Dépenses : 135 000 €**

Le budget comprend les principaux postes de dépense suivants :

- Rémunération du personnel : environ 80 000 €
- Transport : 2 500 €
- Prestations de services (*repas*) : 10 000 €
- Animations, activités : 8 000 €
- Energie : 4 500 €
- Location salle A. Berry : 1 500 €

**Recettes : 55 000 € (40 % du coût)**

Les recettes comprennent la facturation aux familles (25 000) et les aides des partenaires pour 35 000 € (*notamment la CAF*).

**Relais Assistantes Maternelles  
Lieu d'accueil enfants-parents  
Coordination enfance-jeunesse**

**Dépenses : 88 000 €**

Le budget comprend principalement des dépenses de personnel et une partie des charges liées au bâtiment de l'espace enfance-jeunesse.

**Recettes : 49 000 € (55 % du coût)**

Le financeur principal est la CAF.

## Portage de repas à domicile

**Dépenses : 190 000 €**

Les dépenses comprennent principalement :

- Fourniture des repas : 130 000 € (+ 10 000)
- Personnel : 50 000 €
- Carburants : 6 000 €

**Recettes : 150 000 € (80 % du coût)**

Les recettes sont exclusivement composées de la facturation des repas.

L'équilibre financier de ce service est très satisfaisant et continue de s'améliorer (pour rappel, les recettes représentaient 57 % du coût en 2022). La revalorisation du prix des repas de 0.40 cts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a permis de compenser l'augmentation des coûts, qui sont désormais stabilisés, notamment grâce au marché conclu pour 3 ans, et qui s'achèvera au 31/12/2026.

*Claudette Jaillet indique qu'il sera nécessaire de poursuivre la communication sur ce service. Charly Viard souligne que des crédits sont prévus pour des flyers et que le récent article de l'Indépendant a bien mis en valeur ce service.*

## Bibliothèque Ludothèque

**Dépenses : 72 000 €**

Les charges de personnel représentent 45 000 €, mais les bénévoles jouent un rôle majeur sur les différents sites. 6 000 € sont prévus pour l'achat de nouveaux ouvrages (*en hausse pour remplacer le fonds mis à disposition par le Département sur le site de Bellevue*), le reste des dépenses étant liées aux bâtiments (*énergie, assurance, maintenance, ...*).

**Recettes : 0 € (gratuité)**

## Gymnase

**Dépenses : environ 40 000 €**

Les dépenses ne comprennent que les charges d'énergie, de nettoyage (*6 000 € de masse salariale*), d'assurance et d'entretiens divers.

**Recettes : 7 200 € (18 % du coût)**

Les recettes sont composées des locations (1 200 € puisque la gratuité est obligatoire pour la quasi-totalité des utilisateurs) et des sponsors (6 000 €).

## Baignade naturelle

**Dépenses : 65 000 €**

Environ 65 000 € de dépenses sont prévues avec notamment les coûts d'entretien et de maintenance, en hausse du fait de la décision d'alimenter la baignade via le réseau d'eau potable (+ 7 500 euros).

Les frais de surveillance et de contrôle d'accès de la baignade représentent environ 30 000 euros (hypothèse de recrutement de 2 BNSSA).

**Recettes : 0 € (0 % du coût)**

Au vu de l'incertitude qui pèse sur le fonctionnement de la baignade, aucune recette n'est projetée. En 2025, environ 8 000 euros ont été encaissés malgré les périodes de fermeture pour défaut de qualité de l'eau.

## **Espace France Services**

**Dépenses : 66 500 €**

Le budget de fonctionnement est composé de la masse salariale dédiée à ce service (60 000 €) et de charges de fonctionnement (6 500 € intégrant la mise en place d'accueils décentralisés).

**Recettes : 50 000 € (75 % du cout)**

Les subventions de l'Etat sont de 50 000 €, en hausse du fait de la décision du Parlement de revaloriser la contribution de l'Etat, notamment en ZRR.

*Nicolas Jacquinot appuie le constat qui a été fait du fonctionnement très satisfaisant de l'Espace France Services. Le Président souligne que les permanences délocalisées à Bellevesvre et Saint Bonnet en Bresse donnent satisfaction.*

## **GEMAPI**

Les dépenses s'établissent en fonctionnement à environ 135 000 € dont la majeure partie est constituée des contributions aux différentes structures compétentes (*EPTB, Syndicats de la Guyotte, EPAGE de la Seille, ...*). S'y ajoutent les couts d'entretien de digue Lays sur le Doubs – Charette Varennes, notamment suite au contrôle de la DREAL, l'entretien de la Sablonne et le partenariat avec la Fédération de chasse pour la lutte contre les nuisibles.

88 000 € sont nécessaires en investissement pour financer l'étude de classement de la digue de Fretterans, avec des subventions attendues à environ 71 000 euros.

En recettes, la taxe GEMAPI apporterait un produit de 150 000 € pour assurer l'équilibre budgétaire.

## Dépenses d'investissement Environ 958 000 €

Le budget prévoit les crédits nécessaires à :

- **Réalisation du programme de voirie : 450 000 €**
- **Remboursement du prêt à court terme « voirie » : 300 000 €**
- **Etude de classement de la digue de Fretterans : 82 000 €**
- **Travaux à l'Espace Enfance-jeunesse : 35 000 €**
- Divers bâtiment : 32 000 €
- **Etude sur la baignade naturelle : 18 000 €**
- Divers matériel : 7 500 €
- Informatique : 2 700 € (achats de matériel pour les écoles réalisés sur le budget 2025)

Environ 17 500 € sont prévus pour le remboursement du capital de l'emprunt de 300 000 €.

## Recettes d'investissement

Les principales recettes sont :

- FCTVA : environ 105 000 €
- Subvention CAF : 38 000 €
- Fonds de concours Gymnase « Pierre de Bresse » - part 4/5 : 74 296 €
- Subvention Voirie : 21 000 € (*AAP du Département*)
- Fonds Barnier : 32 965 €
- Fonds vert : 18 390 €
- Fonds de concours de la Commune de La Chapelle Saint Sauveur : 5 000 €

L'équilibre est assuré par l'excédent cumulé 2025.

## Ecritures d'ordre

Amortissements : environ 133 000 €

L'équilibre du financement de la section d'investissement est assuré par une écriture d'environ 208 000 euros aux comptes 021 / 023.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le budget principal 2026**

#### **QUESTION N° 8 Subventions 2026**

Lors de sa réunion de janvier 2026, la Commission Finances a retenu les contributions suivantes :

- Bresse Initiative : 10 582.40 €
- Mission locale : 3 926.40 €
- ADCF : 716 €
- Association des Maires : 445 €
- Radio Bresse : 250 €
- Actions au titre de la mobilité : 4 000 € (*les structures bénéficiaires seront la Croix Rouge et Tremplin selon les projets précisés dans des fiches actions*)
- Mission d'Information Professionnelle : 1 000 €
- Tour cycliste 71 : 1 000 €

Vu la Commission Finances de janvier 2026 dont le compte rendu est joint en annexe

*Le président indique qu'un prochain rendez-vous est programmé avec la Croix rouge pour échanger sur leurs projets liés à la mobilité et qu'une fiche actions a déjà été finalisée avec Tremplin.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver les subventions 2026**

#### **QUESTION N° 9 Contribution à l'école privée Lorieux**

Une convention de participation financière a été signée en juin 2017 et prévoit que la Communauté de communes assure la prise en charge du fonctionnement de l'école privée Lorieux par référence au cout moyen d'un élève des écoles publiques \* le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire communautaire (avant cette convention, la Commune de Pierre de Bresse assurait le financement pour les seuls élèves de la commune et l'extension a été actée dans le cadre de la compétence scolaire de l'intercommunalité).

Au titre du fonctionnement des écoles publiques relevant de la compétence communautaire, le CA 2025 fait apparaître des couts par enfant primaire de 643 € (585 l'an dernier) et enfant maternelle de 1551 € (1 644 l'an dernier). L'évolution positive des effectifs, avec notamment l'ouverture d'une classe supplémentaire contribue à la stabilisation des couts. Sollicitée par la Communauté de communes, l'école privée a fourni une liste décomptant 39 élèves, vérifiée par les communes concernées.

| Communes         | Maternelles | Primaires |
|------------------|-------------|-----------|
| Authumes         | 0           | 2         |
| La Chapelle      | 3           | 6         |
| La Chaux         | 0           | 1         |
| Mouthier         | 0           | 3         |
| Pierre de Bresse | 8           | 11        |
| Pourlans         | 2           | 1         |
| St Bonnet        | 0           | 2         |
| TOTAL            | 13          | 26        |

L'an dernier, l'effectif était de 50 élèves sur le territoire intercommunal (*33 primaires et 17 maternelles*), la baisse des effectifs permet de réduire la contribution budgétaire de la Communauté de communes à 36 881 euros (*contre 47 253 euros en 2023 et 43 682 euros en 2024*).

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Définir les couts à prendre en compte pour le calcul de la contribution à l'école privée Lorieux comme suit :**
  - **Coût/enfant école primaire                    643 euros**
  - **Coût/enfant école maternelle                1 551 euros**
- **Prendre en charge le fonctionnement sur la base du décompte définitif soit un total de 36 881 euros**

### Informations et questions diverses

Conclusions de la CAO : la commission a retenu l'attribution du marché de transport scolaire à la société SAS TRANSPORTS RAMOUSSE – 39 602 ARBOIS pour un montant prévisionnel de 684 600 euros HT sur la durée totale du marché. L'offre est moindre en terme de couts que celle de Transmontagne, actuel attributaire et présente des avantages qualitatifs (capacité des bus, pool de chauffeurs, ...).

A Gruet revient sur le forum de l'emploi et en dresse un bilan satisfaisant avec 255 visiteurs et 35 stands. Elle se réjouit de la réussite de cet événement.

**Le Président clôt ce dernier Conseil communautaire du mandat par un message de remerciements :**

« Ce soir se déroule le 33ème et dernier conseil communautaire du mandat. Il viendra clore 6 années de mandat, au cours desquels nous avons collectivement portés de nombreux projets.

D'abord, et c'est le plus visible, il y a eu des investissements majeurs :

- Construction du gymnase pour doter le collège, les écoles et les associations d'un équipement adapté
- Rénovation BBC du siège intercommunal pour mieux accueillir le public et améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments
- Extension de la crèche avec une capacité d'accueil passée de 15 à 24 places pour offrir des solutions de garde aux nouveaux parents
- Programmes de travaux de voirie avec environ 2 200 000 € HT dépensés entre 2021 et 2026 et 80 kilomètres de voirie qui auront fait l'objet de travaux soit environ 30 % du réseau. Un rythme essentiel pour améliorer l'état du réseau.

Mais ce sont aussi les services aux habitants, aux familles, aux aînés, ... qui ont évolués et se sont densifiés :

- L'ouverture d'un Espace France Services pour accompagner nos habitants dans des démarches administratives toujours aussi complexes
- La prise de compétence « cantine scolaire » sur l'ensemble du territoire, qui vient désormais constituer un bloc cohérent avec le fonctionnement des écoles, les accueils périscolaires et le transport scolaire.
- La création d'un accueil des enfants les mercredis en période scolaire, l'ouverture accrue du centre de loisirs qui vient de se voir accorder le label Qualité +, signe de l'engagement de nos agents dans un accueil qualitatif des enfants
- L'ouverture d'un lieu d'accueil enfants-parents, qui vient compléter le relais d'assistantes maternelles
- La relance du service de portage de repas à domicile

Mais aussi le développement économique et touristique avec notre implication dans les structures Bresse initiative et l'office de tourisme à l'échelle du Pays de la Bresse Bourguignonne et la gestion complexe de la baignade naturelle. La culture (bibliothèque, ludothèque, école de musique), la gestion des cours d'eaux et des digues (avec des dossiers très techniques de classement de la digue de Lays sur le Doubs / Charrette Varennes et désormais Fretterans).

Notre Communauté de communes est petite par son nombre d'habitants mais elle s'est progressivement dotée de compétences nombreuses et variées et je tenais à saluer l'implication, le professionnalisme et l'investissement de nos agents.

Au cours de ces 6 dernières années, nous avons su avancer malgré de nombreux aléas (Covid, inflation et crise énergétique). Et depuis plusieurs mois, une crise politique au niveau national qui vient complexifier le fonctionnement des collectivités locales, qui n'ont nul besoin d'une telle incertitude alors que les enjeux de maintien et de développement des services publics sont plus que jamais fondamentaux. Et notamment dans un territoire rural comme le nôtre, confronté à bien des difficultés auxquels l'Etat n'apporte guère de réponses.

Mais loin de ce que l'on observe sur les bancs de l'assemblée nationale, et ce sur quoi je souhaitais insister ce soir, c'est sur la volonté d'échanges et de concertation qui nous a guidé depuis mi-2020.

Nous avons conduit ensemble un travail extrêmement riche au sein des 7 commissions thématiques que nous avons créées, au sein de notre Conseil communautaire et je tenais donc à vous remercier chaleureusement pour votre implication, votre sens de l'écoute et du compromis. C'est grâce à cela que notre Communauté de communes a fonctionné dans un climat serein et apaisé et a pu avancer sur autant de dossiers. Alors merci à tous, bon courage à tous ceux qui s'engagent dans les prochaines élections municipales et bonne continuation à ceux qui ont pris la décision d'arrêter leur engagement. »